



HANDI SURF Association Nationale

13 Avenue Raoul Follereau

64100 BAYONNE

☎ 06.81.60.05.53

✉ Asso.nationale.handisurf@orange.fr

LETTRE DE SOUTIEN DE PRINCIPE

Projet Surfers Village Paris

L'Association Nationale Handi Surf, association loi 1901 reconnue expert dans le développement du Handi Surf sur le territoire national, les outre-mer et dans plusieurs pays, confirme par la présente son intérêt de principe pour la démarche portée par Monsieur Christophe Bouquin autour du projet Surfers Village Paris, projet français d'aménagement combinant un bassin de surf, un écosystème sportif diversifié et un pôle de santé, sur la commune de Messy (Seine-et-Marne).

L'Association Nationale Handi Surf rappelle que le surf en milieu océanique demeure la pratique originelle, fondatrice et de référence de la discipline, ainsi que l'aboutissement naturel de la pratique. Les bassins de surf artificiels n'ont pas vocation à s'y substituer. Elle constate cependant que le développement du para surfing connaît une accélération internationale : l'International Surfing Association (ISA), fédération internationale reconnue par le Comité International Olympique, organise depuis 2015 le Championnat du Monde ISA de Para Surf. Du 19 au 22 novembre 2026, la 11^e édition de ce Championnat du Monde se tiendra, pour la première fois de son histoire, dans un bassin de surf artificiel, à DSRT Surf (Palm Desert, Californie). Ce choix confirme que les bassins de surf, sans se substituer à l'océan, constituent un outil complémentaire particulièrement adapté à l'initiation, à la découverte encadrée et à l'entraînement des athlètes en situation de handicap : conditions reproductibles, sécurité renforcée, accessibilité facilitée aux athlètes de toutes catégories de handicap.

Le développement de tels équipements en France reste à ce stade limité. Le projet Surfers Village Paris se positionne, à l'horizon de son ouverture, comme un futur outil d'élargissement de l'accès au para surfing et à l'initiation encadrée pour les personnes en situation de handicap, sur un territoire jusqu'ici éloigné des façades océaniques, sans se substituer à la pratique en milieu naturel.

Loi Association 1901 enregistré sous n°W641005593 sous-Préfecture de Bayonne

Siret : 791 080 393 00022

Attestation Agrément National : AS1 64 02 - Agrément sport sous n° 14 S 015

Banque SG SUD OUEST BAYONNE IBAN : FR76 3000 3033 8500 0500 2439 770 BIC : SOGEFRPP



HANDI SURF Association Nationale

13 Avenue Raoul Follereau

64100 BAYONNE

☎ 06.81.60.05.53

✉ Asso.nationale.handisurf@orange.fr

L'Association a posé, comme condition préalable et sine qua non à l'expression du présent soutien de principe, un engagement exemplaire du maître d'ouvrage en matière d'accessibilité et d'inclusion, qu'elle note favorablement : accessibilité intégrale du site aux personnes à mobilité réduite, formation des encadrants selon la Méthode Handi Surf déployée par l'Association, ambition de labellisation Handi Surf de la structure d'accueil, créneaux dédiés et politique tarifaire adaptée aux publics en situation de handicap et aux structures accompagnantes.

Le présent soutien est délivré à titre de principe, après validation par le Conseil d'Administration de l'Association et dans le cadre des prérogatives présidentielles. Il ne constitue aucun engagement contractuel, financier ou opérationnel de l'Association, et demeure ouvert, dans les mêmes conditions, à tout autre projet porté sur le territoire français qui s'inscrirait dans les mêmes valeurs et respecterait les mêmes exigences. Il pourra être revu par l'Association selon l'évolution du projet et de son environnement réglementaire.

Fait à Bayonne le 02/09/2026

Jean-Marc Saint Geours

Directeur Fondateur

Association Nationale Handi Surf

HANDI SURF Association

13 avenue Raoul Follereau

64100 BAYONNE

Tél. 06 81 60 05 53

SIRET 791 080 393 00022

Loi Association 1901 enregistré sous n°W641005593 sous-Préfecture de Bayonne

Siret : 791 080 393 00022

Attestation Agrément National : AS1 64 02 - Agrément sport sous n° 14 S 015

Banque SG SUD OUEST BAYONNE IBAN : FR76 3000 3033 8500 0500 2439 770 BIC : SOGEFRPP



Association Nationale Surf Santé

2040 chemin Elizaberry

64990 Mouguerre

LETTRÉ DE SOUTIEN DE PRINCIPE

Projet Surfers Village Paris

L'Association Surf Santé, association loi 1901 conventionnée experte dans le développement de la surf-thérapie et de la prescription médicale du surf sur le territoire français, confirme par la présente son intérêt de principe pour la démarche portée par Monsieur Christophe Bouquin autour du projet Surfers Village Paris, projet français d'aménagement combinant un bassin de surf, un écosystème sportif diversifié et un pôle de santé, sur la commune de Messy (Seine-et-Marne).

L'Association Surf Santé rappelle que le surf en milieu océanique demeure la pratique originelle, fondatrice et de référence de la discipline, ainsi que l'aboutissement naturel de la pratique. Les bassins de surf artificiels n'ont pas vocation à s'y substituer. L'Association constate cependant que le développement de la surf-thérapie appelle des environnements de pratique reproductibles, sécurisés et pleinement accessibles aux bénéficiaires en parcours de soin : personnes atteintes de pathologies chroniques, patients en cours ou en post-traitement de cancer, notamment de cancers féminins, publics concernés par la santé mentale, la prévention et le bien-être physique et mental. Dans ce cadre, les bassins de surf, sans se substituer à l'océan, constituent un outil complémentaire particulièrement adapté à la découverte encadrée, à la répétition des séances thérapeutiques et à l'inscription du surf dans un parcours de prescription médicale d'activité physique adaptée.

Le développement de tels équipements en France reste à ce stade limité. Le projet Surfers Village Paris se positionne, à l'horizon de son ouverture, comme un futur outil d'élargissement de l'accès à la surf-thérapie pour les publics franciliens en parcours de soin, sur un territoire jusqu'ici éloigné des façades océaniques, sans se substituer à la pratique en milieu naturel qui demeure l'horizon de la discipline.

L'Association a posé, comme condition préalable et sine qua non à l'expression du présent soutien de principe, un engagement exemplaire du maître d'ouvrage en matière de surf-thérapie, qu'elle note favorablement : conditions d'accueil

5786

adaptées à la surf-thérapie, formation des encadrants aux protocoles pédagogiques de l'approche Surf Santé, ambition de labellisation Surf Santé de la structure d'accueil, créneaux dédiés aux bénéficiaires en prescription médicale, et politique tarifaire accessible pour les publics en parcours de soin et pour les structures accompagnantes.

Le présent soutien est délivré à titre de principe, après validation par le Conseil d'Administration de l'Association et dans le cadre des prérogatives présidentielles. Il ne constitue aucun engagement contractuel, financier ou opérationnel de l'Association, et demeure ouvert, dans les mêmes conditions, à tout autre projet porté sur le territoire français qui s'inscrirait dans les mêmes valeurs et respecterait les mêmes exigences. Il pourra être revu par l'Association selon l'évolution du projet et de son environnement réglementaire.

Fait à Bayonne le 3/09/2026

Jean-Marc Saint Geours

Président

Association Surf Santé



SURF SANTE

N°SIRET: 853 210 003 00010
N°APE : 9609Z